



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION**

**AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION
Règlement numéro 08-332-25-02**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 9 septembre 2025, le règlement suivant :

Règlement numéro 08-332-25-02 amendant le règlement numéro 04-332-05 régissant la pose d'un compteur d'eau et la compensation s'y appliquant.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire en communiquant avec l'hôtel de ville de Charlemagne pendant les heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Charlemagne ce 10 septembre 2025

Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 et son amendement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 10 septembre 2025, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, à l'endroit réservé à cette fin, le 10 septembre 2025 .

Donné à Charlemagne ce 10 septembre 2025

Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière